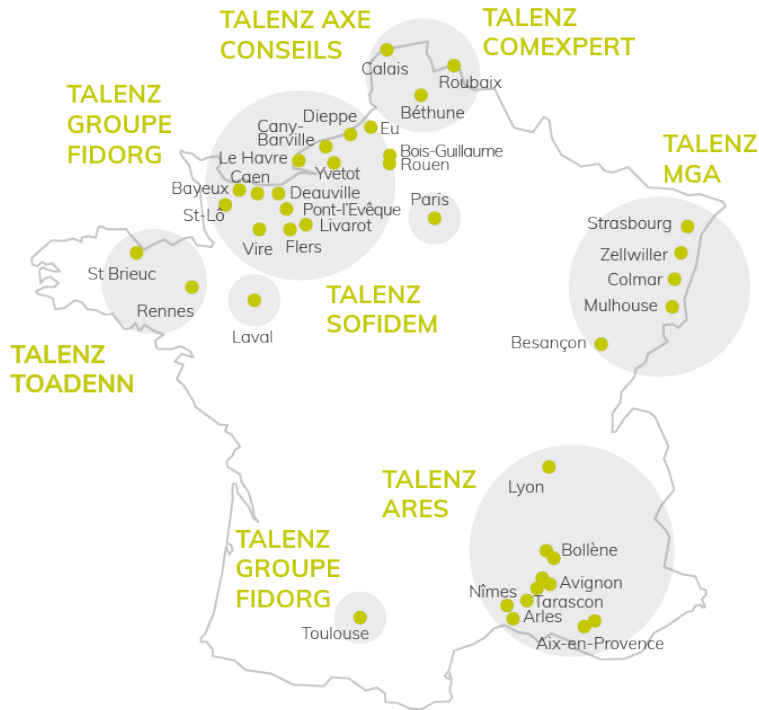


3 000 Clients | 150 Collaborateurs | 11 Experts-comptables | 8 Sites



**=> LE RESEAU**



**L'INTÉRESSEMENT**



L'intéressement, c'est le moment de s'y intéresser !!



L'intéressement permet de **motiver** et de **fidéliser ses salariés** en les associant financièrement aux résultats ou à la performance de l'entreprise.



### MODALITÉS ?

Il est mis en place par voie d'accord collectif entre l'employeur et les salariés.

Il peut être conclu de différentes façons :

- Convention ou accord collectif de travail de droit commun
- Accord entre l'employeur et les représentants d'organisations syndicales représentatives
- Accord au sein de CSE (Comité Social Économique)
- Référendum adopté à la majorité des 2/3 du personnel, d'un projet d'accord proposé par l'employeur
- Par décision unilatérale (DUE) dans certains cas

Toutes les entreprises peuvent le mettre en place sous réserve d'avoir au moins 1 salarié

Moins de 250 salariés, les chefs d'entreprise ou les dirigeants de personnes morales, peuvent bénéficier de l'intéressement

**Le forfait social** (= la contribution de l'employeur à la Sécurité Sociale) **sur l'intéressement est supprimé** pour les entreprises de moins de 250 salariés



### L'intéressement en 3 points

- Un accord peut être signé pour **une durée de 1 an à 3 ans**
- L'intéressement **favorise le dialogue social**.
- Il **ne se substitue pas au salaire**. Les primes d'intéressement présentent un caractère aléatoire selon les résultats ou les performances de l'entreprise

### Ce que contient l'accord

- La période pour laquelle l'accord est conclu
- Les établissements concernés
- Les formes d'intéressement retenues
- Les modalités de calcul et les critères de répartition de l'intéressement
- Les dates de versement
- Les conditions dans lesquelles le comité social et économique (CSE) peut s'informer de la bonne application de l'accord
- Les procédures prévues pour régler les éventuels différends dans l'application de l'accord ou lors de sa révision

### Comment calculer son montant ?

L'intéressement résulte d'une formule liée aux résultats ou aux performances de l'entreprise

L'intéressement doit présenter un caractère aléatoire

### Quels sont les avantages ?

- Exonération de cotisations sociales sur les sommes versées aux salariés, sauf CSG et RDS
- Déduction du bénéfice imposable
- Exonération de taxes (salaires, apprentissage) et participations (formation continue, construction)
- Exonération d'impôt sur le revenu si placement sur un plan d'épargne